

Distingués délégués au Groupe de travail III,

Le rapporteur et moi voudrions vous donner quelques informations sur le projet initial de plan de travail et de ressources (le « plan ») qui vous est présenté aujourd'hui. Comme les distingués délégués s'en souviendront, à la fin de notre dernière session, le Groupe de travail a convenu d'une approche pour l'élaboration du plan. La première étape a été la préparation d'un projet initial par moi-même et le rapporteur, avec le soutien du Secrétariat et la contribution de toute délégation ayant indiqué son intérêt à nous aider. Je suis heureux de noter que nous avons eu des représentants de près de 20 délégations volontaires pour aider à ce travail, représentant l'ensemble des groupes régionaux des Nations Unies. Nous remercions toutes les délégations qui ont participé à la préparation de ce projet initial de plan à partir de novembre 2020, en particulier pour leurs commentaires réfléchis et constructifs, qui nous ont été communiqués avec diligence malgré le calendrier serré. Leurs commentaires nous ont permis, en collaboration avec le Secrétariat, de préparer le projet initial du plan de travail, sur la base duquel un plan de ressources a également été élaboré.

Le projet initial du plan ne sera pas discuté à la prochaine session du Groupe de travail, car notre ordre du jour est déjà chargé et nous devons également laisser aux délégations le temps d'étudier ce projet initial en détail. Au lieu de cela et comme convenu à la dernière session du groupe de travail, nous organiserons des webinaires pour présenter et expliquer le projet initial plus en détail. Le projet initial est ouvert aux commentaires écrits de toutes les délégations jusqu'au 1er mars 2021. Le rapporteur et moi-même, en collaboration avec le Secrétariat, examinerons tous les commentaires reçus des délégations et apporterons les révisions nécessaires au projet. Si nécessaire, nous tiendrons des consultations informelles avec les délégations pour discuter des observations, suggestions ou révisions qui auront été faites. Une fois que nous aurons incorporé tout changement supplémentaire, nous demanderons au Secrétariat de soumettre le projet de plan en tant que document de travail à traduire dans toutes les langues officielles de l'ONU. L'intention est que le projet de plan reçoive l'approbation du Groupe de travail à la reprise de sa 40e session qui se tiendra à Vienne et en ligne les 4 et/ou 5 mai 2021. Le plan, une fois approuvé par le Groupe de travail, sera ensuite soumis à la Commission pour examen à sa prochaine réunion.

Nous profitons de cette occasion pour vous décrire brièvement le projet de plan, y compris la façon dont le projet a été préparé. Pour faciliter la discussion, le rapporteur et moi avons préparé un premier projet au format Excel qui a été distribué aux délégués qui avaient exprimé leur intérêt à participer aux consultations. Comme convenu par le Groupe de travail, le premier projet garantissait un équilibre entre les réformes structurelles et non structurelles, en termes de jours de travail et en faisant progresser ces réformes simultanément. Les réponses des délégués intéressés qui ont suivi nous ont aidés à préparer ce projet qui vous a été distribué aujourd'hui, qui est plus ciblé que notre premier projet. À cet égard, il est notable qu'aucune des délégations n'a suggéré de réviser spécifiquement le calendrier fourni dans notre premier projet, et le rapporteur et moi voyons dans cela un signe que nous trouverons un moyen d'équilibrer les divergences de vues.

Sans surprise, certaines des observations que nous avons reçues des délégations qui se sont portées volontaires pour nous aider à préparer ce projet initial pour le Groupe de travail en contredisaient directement d'autres. Par conséquent, nous avons fait de notre mieux pour répondre à tous les commentaires et, lorsque des points de vue divergents ont été exprimés, pour trouver des compromis qui, à notre avis, représentent la voie la plus acceptable pour refléter les divers intérêts et positions.

Bien que certaines délégations aient exprimé des inquiétudes quant à la fixation d'une date de fin, si le Groupe de travail et éventuellement la Commission devaient approuver et adopter un plan, il doit y en avoir une. La date de fin du plan n'a pas été choisie arbitrairement mais sur la base d'une analyse minutieuse du nombre minimum de réunions du groupe de travail et de réunions intersessions nécessaires pour accomplir les travaux. Le projet de plan suggère 2025 comme date de finalisation de toutes les mesures de réforme, avec une semaine complète de travail en groupe en 2025 en réserve, si certains projets ne se réalisaient pas comme prévu.

Durant la préparation du plan initial, un certain nombre de délégations ont suggéré que nous examinions la manière dont les réformes pourraient être reliées les unes aux autres et être présentées à la Commission sur une base continue. Du point de vue de la charge de travail, nous avons estimé qu'il serait beaucoup plus facile de gérer les nombreuses propositions de réforme si elles sont présentées pour examen et approbation par la Commission sur une base continue. Bien que cette approche soit reflétée dans le projet de plan, il faut comprendre que la finalisation de chaque option de réforme par la Commission pour présentation à l'Assemblée générale n'aura lieu qu'à la fin de l'ensemble du projet. Rien ne sera formellement adopté tant que tout ne sera pas finalisé. Néanmoins, en soumettant certains points à la Commission pour examen et approbation en principe sur une base continue tout au long du projet, nous devrions être en mesure de rendre la session finale de la Commission plus efficace et de garantir que l'ensemble des réformes puisse être finalisé en une seule réunion.

Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des ressources financières et humaines dont les délégations pourraient avoir besoin pour participer au nombre de réunions proposées, y compris pendant les premières années du plan de travail, lorsqu'il y a un nombre important d'activités intersessions. Le projet de plan suggère deux semaines supplémentaires de sessions du Groupe de travail de 2022 à 2024, ce qui signifie une réunion seulement environ une fois par trimestre. Nous suggérons en outre d'explorer la possibilité pour les délégations de participer virtuellement aux réunions du Groupe de travail si elles choisissent de le faire et nous espérons que cela pourra aider à couvrir une partie des coûts et du temps associés aux voyages.

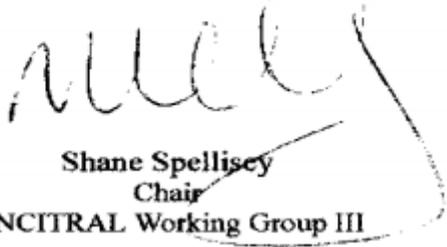
Sur la base des observations selon lesquelles le nombre de sujets à examiner à chaque session du Groupe de travail devrait être limité pour faciliter les préparatifs des délégations et leur permettre de participer, le projet de plan prévoit un maximum de deux sujets par session du Groupe de travail, sauf pour la session à venir. Sur la base des suggestions visant à regrouper certaines options de réformes procédurales plus modestes, un certain nombre de réformes de type « clause unique » sont combinées dans l'option de réforme appelée Règles procédurales.

Comme cela avait été souligné lors de la session du Groupe de travail, un certain nombre de délégations ont suggéré que nous envisagions d'utiliser des moyens supplémentaires pour faciliter l'utilisation efficace du temps du Groupe de travail. Le projet de plan prévoit que le Groupe de travail continuera à s'appuyer sur ces réunions informelles intersessions. En ce qui concerne ces réunions, nous prévoyons que nombre d'entre elles auront lieu virtuellement et ne dureront que quelques heures. Certaines délégations ont suggéré que les réunions intersessions se tiennent après les sessions du Groupe de travail et portent sur les sujets abordés lors de la session du Groupe de travail. De manière générale, lorsque les réunions intersessions seront consacrées au travail sur un texte, le projet de plan suit cette approche. Cependant, les réunions informelles pendant la période intersessions peuvent également jouer différents rôles, y compris permettre d'explorer davantage un sujet pour permettre une utilisation plus efficace du temps du Groupe de travail. Ainsi, le projet de plan prévoit qu'un certain nombre de réunions intersessions informelles se tiendront avant la réunion du Groupe de travail concerné. À cet égard, nous

notons que bon nombre des réunions prévues en 2021 sont financées par une contribution extrabudgétaire d'une organisation, qui finance des réunions virtuelles de 2 heures, avec traduction entre l'anglais et le français, sur un certain nombre de sujets (par exemple, la création d'un centre consultatif multilatéral).

Au cours des consultations, un certain nombre de délégations ont suggéré de commencer à travailler sur l'élaboration d'une convention multilatérale pour mettre en œuvre les différentes options de réforme à un stade précoce. Après avoir discuté plus en détail du sujet avec le Secrétariat, nous avons vu qu'il serait utile d'avoir des échanges initiaux sur ce sujet plus tôt afin de pouvoir avoir une idée du produit final lorsque le Groupe de travail rédige d'autres options de réforme. En conséquence, le projet de plan propose un certain nombre de réunions intersessions en 2021 et 2022, ainsi que du temps de session du Groupe de travail pour les instructions en 2022. L'essentiel du travail sur une convention multilatérale a lieu plus tard en 2023 et 2024, afin de prendre en compte les travaux qui auront été réalisés sur d'autres options de réforme. Nous espérons que ce compromis pourra satisfaire les opinions divergentes que nous avons entendues jusqu'à présent.

Le rapporteur et moi tenons à remercier une fois encore les délégations qui ont offert de leur temps pour aider à la préparation de ce projet. Pour être clair, il ne s'agit là que d'un projet que le Groupe de travail doit examiner. Aucune délégation ne devrait conclure de ce projet que quoi que ce soit a déjà été décidé. Nous restons ouverts à toutes les observations et suggestions et nous attendons avec intérêt de collaborer davantage avec toutes les délégations du Groupe de travail pour affiner davantage le projet de plan.

Yours sincerely,

Shane Spelliscy
Chair
UNCITRAL Working Group III